

Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public
d'élimination des déchets



Année 2021

www.evolis23.fr

 **évolis 23**
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Le mot du Président

- I. Précisions utiles - page 3
- II. Synthèse année 2021 - page 3
- III. La prévention - page 6
- IV. La précollecte - page 11
- V. La collecte sélective - page 13
- VI. Les déchèteries - page 14
- VII. Tri/valorisation des déchets recyclables - page 16
- VIII. Le traitement : enfouissement des déchets collectés en porte à porte - page 18
- IX. Synoptique - page 20
- X. Communication - page 21
- XI. La relation aux usagers - page 22
- XII. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23 - page 23
- XIII. Le coût du service public - page 25
- XIV. Emploi et conditions de travail - page 30
- XV. Organigramme - page 32

Après une année 2020 extrêmement difficile pour le syndicat, 2021, malgré la poursuite de la crise COVID, s'est nettement mieux déroulée et a permis une amélioration sensible de la situation.

2021, c'est aussi et surtout l'aboutissement de la mise en place de la tarification incitative avec le passage en année blanche à Guéret.

Les effets continuent de se faire ressentir avec une nouvelle baisse du poids des Ordures Ménagères, qui passe de 154kg/hab en 2020 à 147 kg/hab en 2021 !

L'Entente avec les partenaires Haute-Viennois se porte bien, permettant au syndicat de trouver un exutoire pérenne pour une partie de ses Ordures Ménagères et engageant des discussions sur des projets communs concrets.

Bonne lecture à vous,

Patrick ROUGEOT

Maire de SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS

Président d'Evolis 23



ISDND
Atvéol de Peyrat
(Encombra

Lexique

CS : Collecte sélective

CDT : Centre de tri

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés

DEEE : Déchets d'Équipement Électroniques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

ECT : Extension des Consignes de Tri

FMA : Fond Mouvant Alternatif

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PàP : Porte à porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REC : Recyclable

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

TI : Tarification Incitative

TTT : Tri, Transport, Traitement



I. Précisions utiles

- Les tonnages pris en compte sont ceux des collectivités adhérentes. Les collectivités clientes du centre de tri ne sont pas prises en compte.
- Les populations de référence sont les populations municipales INSEE 2018 applicables au 01/01/2021 soit 61 378 hab.

II. Synthèse année 2021

A. Périmètre et infrastructures

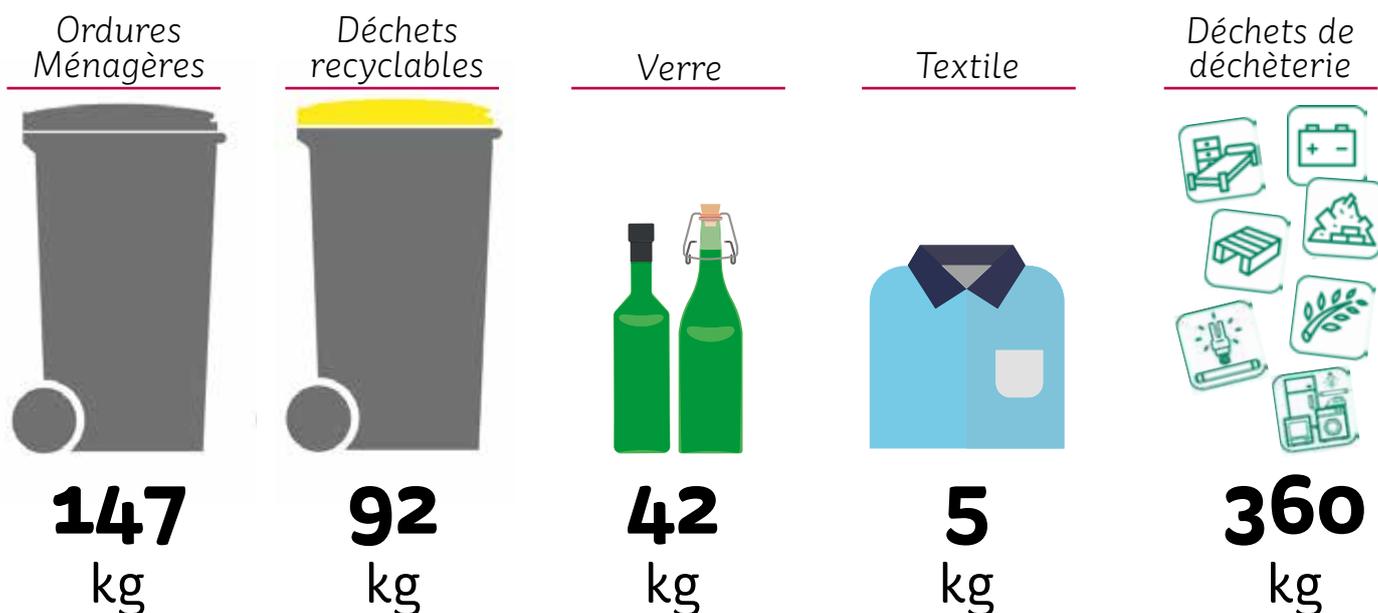
Dès le 1^{er} janvier 2021, Evolis 23 exerce la compétence déchets (collecte et traitement) sur **88 communes** de la Creuse adhérentes aux 5 communautés de communes ou d'agglomération suivantes ayant transféré la compétence déchets : PAYS SOSTRANIEN, PAYS DUNOIS, GRAND GUÉRET, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE, CREUSE SUD OUEST (partie).

La compétence Déchet et les infrastructures d'Evolis 23



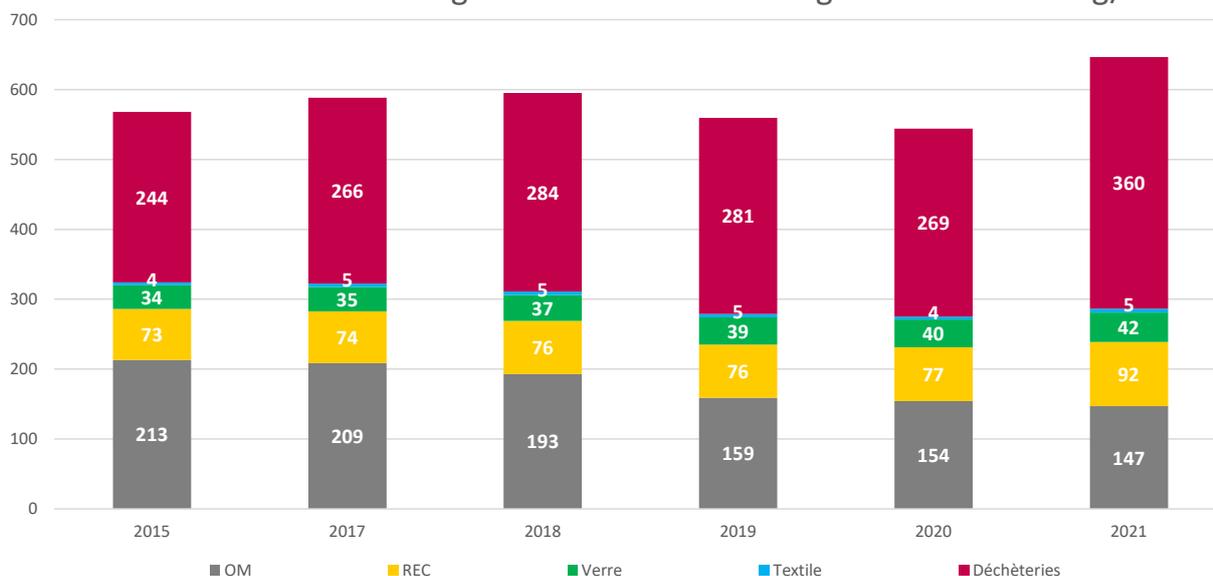
B. Indicateurs techniques

Gisement déchets kg/habitant



Au global un total de 646kg/hab de déchets ménagers ou 662kg/hab en comptant les déchets professionnels reçus directement sur les installations d'Evolis 23.

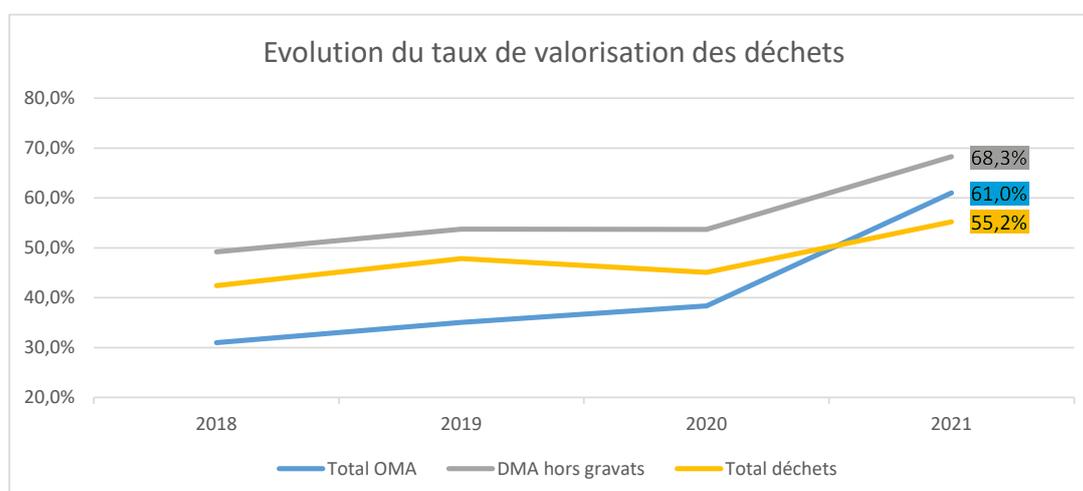
Evolution du gisement "déchets ménagers et assimilés" kg/hab





TAUX DE VALORISATION

FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total		
Flux multi-matériaux (emballages et papiers) yc cartons déchèteries	5 646	4 653	994		5 646		100%
Verre	2 586	2 635			2 635		100%
Total CS	8 233	7 287	994	0	8 281	0	100%
OM Résiduelles	9 020		2 272		2 272	6 748	25,2%
Total OMA	17 252	7 287	3 266	0	10 553	6 748	61%
Taux (%)		42,2%	18,9%	0%	61,2%	39%	
Déchèteries (hors cartons) et plateformes	14 233	2 782	1 494	6 593	10 869	3 364	76,4%
Gravats	7 876				0	7 876	0%
Textiles	323,1	290,1	31,7		321,8	1,3	99,6%
Total DMA*	39 684	10 359	4 791	6 593	21 744	17 989	54,7%
Total DMA hors gravats	31 808	10 359	4 791	6 593	21 744	10 113	68,3%
Total DMA Taux		26,1%	12,1%	16,6%	54,8%	45,3%	
Total DMA hors gravats		32,6%	15,1%	20,7%	68,4%	31,8%	
*hors DAE (Déchets d'Activité Economique) et hors déchets de balayage							
Hors DMA	1 031	483	280		763	267	74,1%
Total Déchets	40 715	10 842	5 071	6 593	22 507	18 256	55,2%



Le taux de valorisation a augmenté pour les OMr du fait du changement du mode de traitement, l'incinération permettant une valorisation énergétique.

D. Faits marquants 2021

L'ensemble du territoire a été collecté selon les modalités techniques liées à la mise en œuvre de la tarification incitative. On constate les reports de tonnage OMr sur les autres flux en particulier celui des déchèteries dont l'augmentation peut aussi s'expliquer par un effet post covid.

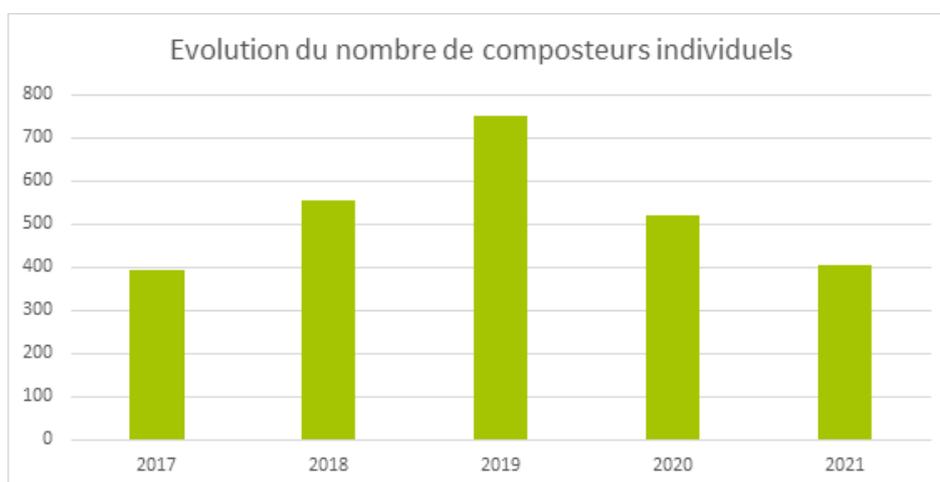
Suite aux limitations réglementaires pour le stockage des déchets, la coopération entre acteurs publics de la gestion des déchets ménagers, limitrophes, a permis de trouver un exutoire pérenne pour une partie des OMr, traitée sur la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.

III. La prévention

A. Quelques actions en 2021

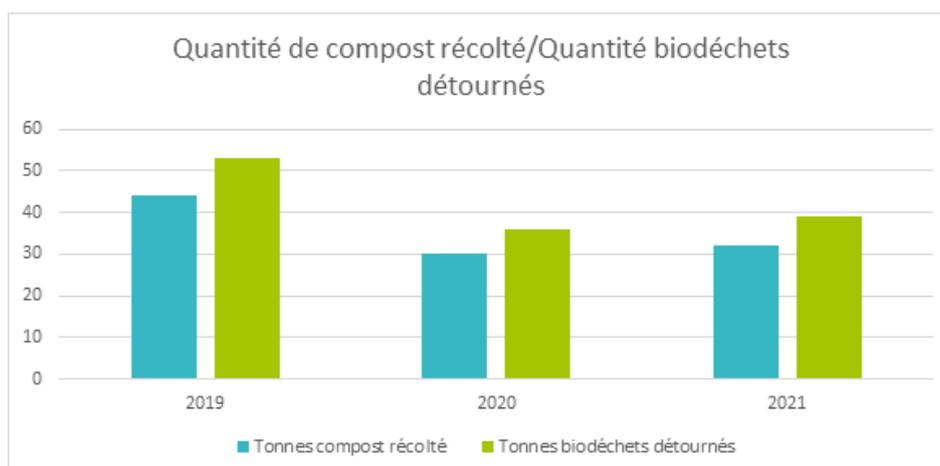
Compostage

- **403** composteurs individuels ont été vendus.



Le nombre de dotation en composteur individuel a fortement chuté du fait de la pénurie de bois à l'échelle mondiale. En effet notre fournisseur par manque de matière première a annoncé des délais de livraison de 9 mois.

- **14 nouveaux points de compostage collectifs** ont été installés en 2021 dont un à la Cité Administrative de Guéret, ce site apporte notamment une solution aux métiers de bouche situés à proximité.
- **32 tonnes de compost** ont été récoltés en 2021 correspondant à 39 tonnes de biodéchets détournés.



- Evolis 23 a été retenu lors de l'**appel à projet TRIBIO** (2021-2023) lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine. Cette subvention va, entre autre, permettre :



Sensibilisation des employés de la Cité Administrative à Guéret

- d'installer jusqu'à **65 composteurs collectifs** supplémentaires répartis entre les établissements et les zones d'habitat collectives ;
- de mettre en place une filière de **valorisation/exutoire** du compost mûr ;
- de mettre en place des **animations** permettant de sensibiliser les scolaires contre le gaspillage alimentaire ;
- de produire des **supports de communication** spécifiques aux actions biodéchets (anti-gaspillage, compostage, broyage) ;
- de **former** 2 maitres composteurs et 3 guides composteurs au sein d'Evolis 23.

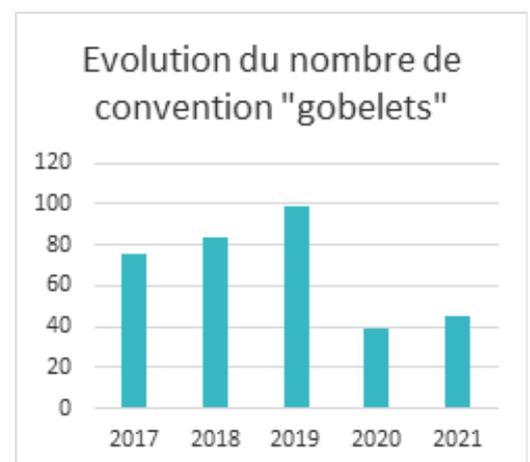
Broyage

- **52** opérations de broyage chez les particuliers ont été réalisées par les agents d'Evolis 23 soit **281 m³** de déchets verts évités en déchèterie.
- **602** sapins de Noël ont été collectés sur les différentes communes participantes, pour être broyés et valorisés.
- **1 740 kg** de coquilles d'huitres et crustacés ont été collectés lors des fêtes de fin d'année, soit près du double de l'an passé. Ces dernières ont été broyées avec nos déchets verts pour ensuite être valorisées en agriculture.



3. Eco-manifestation

En plus des contenants collectifs (colonnes, caissons) qui ont pu être déployés pour le tri et la gestion des déchets résiduels des manifestations, ce sont **45 conventions vaisselles** qui ont été établies entre Evolis 23 et différents organismes essentiellement associatifs représentant **21 990 gobelets et 17 kits vaisselle de 25 couverts**. Ces chiffres sont constants avec ceux de l'année précédente du fait de la crise sanitaire.



B. Tarification incitative : bilan 2021

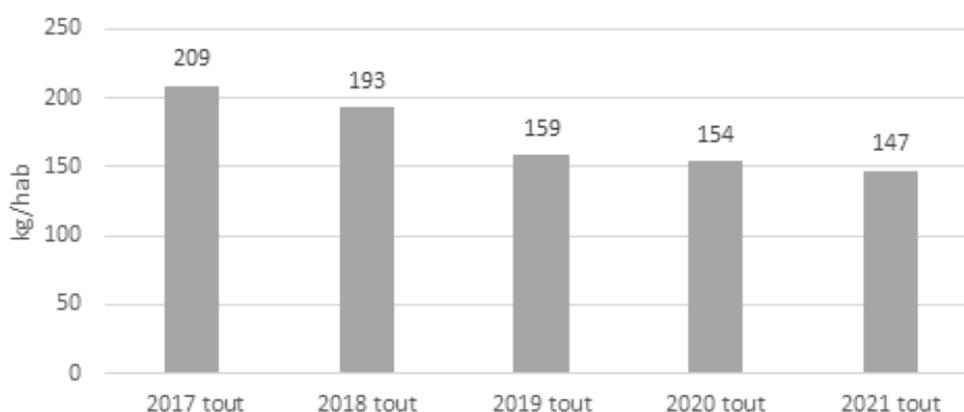
Concernant la tarification incitative, la dernière phase de son déploiement s'est opérée sur Guéret avec la poursuite de l'enquête en porte à porte, la distribution des bacs et l'installation des colonnes à contrôle d'accès.

Les Ordures ménagères résiduelles

Depuis la mise en place progressive de la TEOMi sur son territoire, le bilan de la quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire d'Evolis 23 est au-delà des espérances du syndicat, puisque les tonnages continuent de baisser.



Evolution OM résiduelles

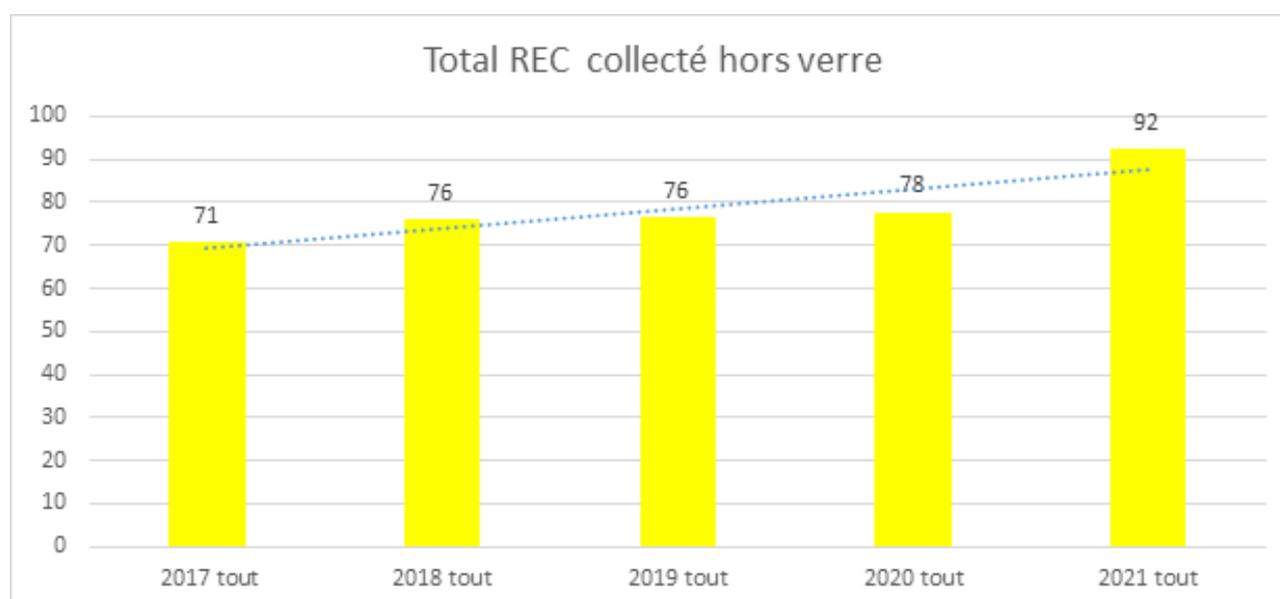


La production de déchets a baissé de 7 kg/an/hab par rapport à 2020, passant à **147 kg/an/hab** sur l'ensemble du territoire incluant Guéret dont la comptabilisation effective du service en Tarification incitative a été décalée au 1^{er} janvier 2022 à cause du contexte sanitaire.

Sur le périmètre déjà en tarification incitative la production de déchets est de 135 kg. Ces chiffres prennent en compte les incivilités ramassées par Evolis 23, qui représentent **2 kg/an/hab**.

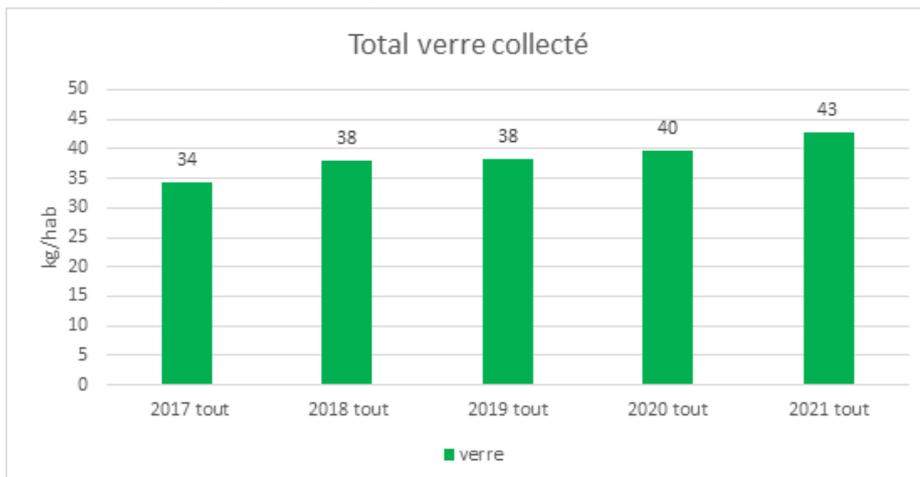
Les déchets recyclables

Evolis 23 mesure les effets de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri sur une année complète de mise en œuvre. Ce sont ainsi **14 kg/hab** qui ont été détournés du bac gris vers le bac jaune passant potentiellement de l'enfouissement à une filière de recyclage.



Le Verre

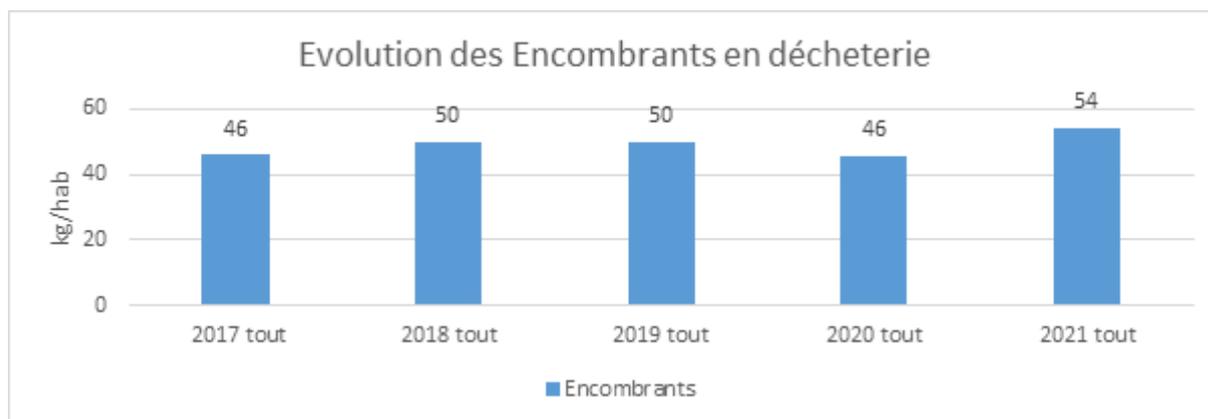
La forte activité d'Evolis 23 sur le vidage des colonnes à verre se poursuit, ainsi ce sont désormais **43 kg de verre/an/habitant** qui sont recyclés.



Globalement, les usagers du territoire d'Evolis 23 ont adapté leurs pratiques aux nouvelles consignes et trient mieux leurs déchets tels que le verre ou le recyclable.

Les Encombrants

La nette baisse de la quantité d'encombrants visible en 2020 est due au confinement (fermeture des déchèteries puis visite sur RDV) limitant ainsi le dépôt en déchèterie. Le différentiel semble s'être reporté sur 2021 avec une production de **54 kg/hab/an**, comprenant probablement également un impact de la TEOMi.



C. Perspectives 2022

Le 3 novembre 2021 a eu lieu la première Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du futur **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Cette première réunion en présence des élus et techniciens d'Evolis 23, des représentants de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME a été l'occasion de dresser un état des lieux du territoire et de valider le mode de fonctionnement du programme de prévention qui court sur 6 ans.

Outre les biodéchets qui sont concernés par l'Appel A Projet Tribio, le travail de prévention portera en 2022 sur les déchets verts, premier gisement apporté par les usagers sur les déchèteries du territoire.

En parallèle, Evolis 23 a lancé 2 **caractérisations** : une sur le flux « ordures ménagères » et une sur le flux « encombrants ». Ces caractérisations se sont déroulées du 22 novembre au 3 décembre 2021.

L'objectif de ces caractérisations est de connaître la composition du gisement analysé pour mesurer l'efficacité des actions précédemment mises en place comme par exemple le déploiement des points de compostage collectifs ou l'Extension des Consignes de Tri, mais également analyser et prioriser les leviers de réduction de déchets encore possibles.

Ordures Ménagères



- L'augmentation des « déchets compostables » entre 2015 et 2021 s'explique en partie par un changement de méthode de comptage qui a permis une meilleure précision du tri non atteinte dans les caractérisations précédentes. Ainsi, plus de déchets ont pu être catégorisés dans les déchets compostables en 2021, alors que ces mêmes types de déchets avaient été inclus dans les déchets résiduels précédemment. De la même façon il a été possible d'identifier 6,7 kg de litière minéral dans les 44 kg de déchets résiduels.
- Le territoire est passé en Extension des Consignes de Tri à l'été 2020, d'où la disparition de cette catégorie en 2021, l'ensemble des emballages faisant dorénavant partie de la catégorie « déchets recyclables ».

>> La mise en place de la TEOMi a contribué à réduire fortement la poubelle d'OMr.

Encombrant



>> Même si le tri amont est toujours meilleur, la configuration de certaines déchèteries ne le permet pas. Aussi, la mise en place du tri des Encombrants va permettre de limiter les quantités stockées en ISDND en valorisant le plastique rigide, le mobilier bois et le polystyrène.

IV. La précollecte

La précollecte comprend :

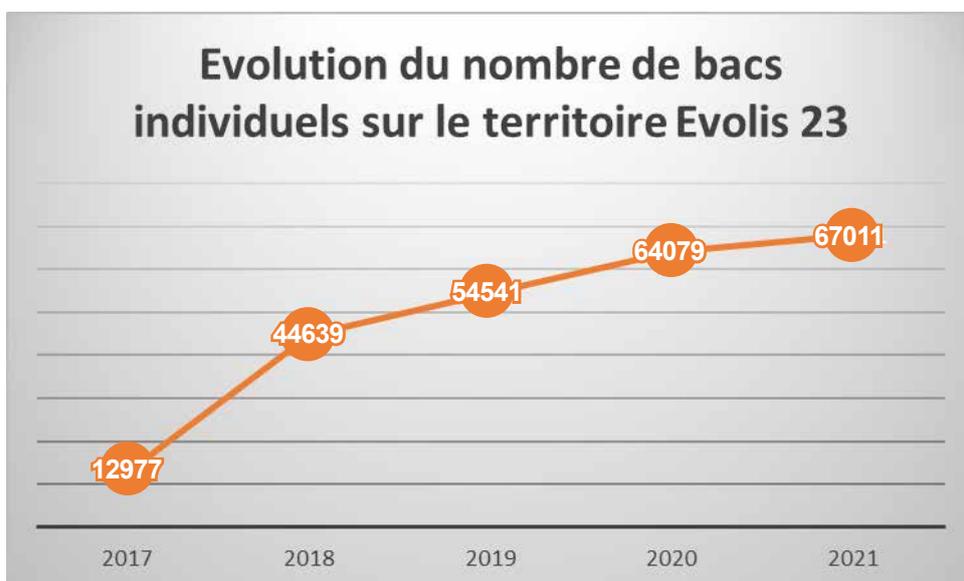
- La gestion des contenants ;
- La lutte contre les incivilités ;
- Le lavage des contenants collectifs ;
- La gestion des refus de tri ;
- L'étude et la détermination des modes de précollecte.

A. Gestion des contenants de collecte

3 832 nouveaux bacs ont été livrés en 2021.

2021 correspond au début de la collecte suivant les modalités liées à la mise en place de la TEOMi sur Guéret ce qui explique que **1 455** bacs supplémentaires y ont encore été distribués.

Néanmoins, sur le reste du territoire, après 2 ou 3 années en TOEMi, **2 377** bacs ont tout de même trouvé un foyer qui n'était pas doté (constructions neuves, maisons achetées, résidences secondaires...).



En plus de la TEOMi, l'Extension des Consignes de Tri aux plastiques a également apporté un changement de comportement pour un grand nombre d'usagers.

En 2021, ce sont **2 264 bacs** qui ont été échangés. Une grande majorité de ces usagers ont diminué leur volume de bac pour la collecte des OMr et augmenté la capacité de leur bac pour la collecte des recyclables.

Toutes les habitations ne peuvent pas accueillir des bacs pour la gestion de leurs déchets du fait d'un manque de place (dépendance, terrain, cour...). C'est pourquoi, afin de répondre aux besoins de tous, Evolis 23 a implanté des PAV (Points d'Apports Volontaires).

Depuis le lancement de la TEOMi, en janvier 2018, ce ne sont pas moins de **128 colonnes OMr** à contrôle d'accès et **119 colonnes recyclables** à accès libre qui ont été installées par Evolis 23 sur tout le territoire.

Viennent s'ajouter **135 abris-bac** avec contrôle d'accès accompagnés de **143 bacs recyclables** à opercules.

Evolis 23 assure également la maintenance et le renouvellement du parc de contenants.

Le lavage est prévu uniquement pour les contenants collectifs et pour les contenants des professionnels. Deux sessions annuelles sont prévues pour le lavage des contenants collectifs. Ces deux sessions ont été réalisées début juillet et mi-octobre 2021. Les bacs des professionnels sont quant à eux lavés une fois par an et ont été lavés durant les mois de septembre et octobre 2021.

Le parc de contenants d'Evolis 23 comprend également **317 colonnes à verre**.

B. Besoins ponctuels

44 manifestations se sont déroulées sur le territoire courant 2021 durant la saison estivale.

Les communes ont été dotées de contenants spécifiques pour les manifestations. Identifiés « BACSMANIFS » ils sont mis à disposition des organisateurs d'évènements sur demande auprès des mairies. Pour les manifestations d'ampleur, Evolis 23 propose également la mise en place de colonnes aériennes (OMr, recyclables et verre) ou de caissons pour gérer les déchets produits de ces évènements, ainsi que des écosupports, incitant ainsi les participants (locaux ou touristes) à trier leurs déchets.



Lavage colonnes enterrées – ville de Guéret



Éco-soutpports pour manifestation



Bac individuel recyclables



Bac individuel OMr



Colonne à verre



Contenants collectifs : colonnes aériennes, abris bac, colonnes enterrées

C. Lutte contre les incivilités

Erreurs de tri

AVERTISSEMENTS	REFUS
144	9

Dépôts contraires au règlement de collecte

JOURS DE FOUILLES	AVERTISSEMENTS	PROCÈS VERBAUX
28	123	8

V. La collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en 4 flux :

- Le **verre** en apport volontaire, en colonnes à verre ;
- Le **textile** en apport volontaire, en container « Le Relais » ;
- Les **Emballages Ménagers Recyclables et Journaux/Magazines (REC)** majoritairement en vrac en bacs individuels, également en vrac en bacs collectifs ainsi qu'en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes ;
- Les **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** majoritairement en sacs en bacs individuels également en sacs dans des bacs collectifs, ainsi qu'en colonnes enterrées ou semi-enterrées.

A. Organisation

- Collecte en régie par 2 bennes à chargement latéral, 9 bennes traditionnelles, 5 bennes de secours à chargement arrière et 1 à chargement latéral, 2 polybennes grue + 1 de secours.
- Collecte des déchets sur le périmètre de Guéret par VEOLIA.
- La fréquence de collecte varie selon le type de déchets et la nature de l'habitat : de C0,5 (1 fois toutes les 2 semaines en territoire rural) à C3 (3 fois par semaine pour les bacs collectifs).
- Collecte des textiles directement par Le Relais.

Flux	Mode de gestion	Mode de collecte et fréquence majoritaire	Exceptions	Contenants
OMr	Régie : 80%	PàP C0,5	> Guéret et La Souterraine : C1 à C3 > AV si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à contrôle d'accès
Emballages recyclables, papiers	Prestataire : 20%		> Guéret et La Souterraine : C1 à C2 > AV si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à opercules
Verre	Régie	Fonction taux de remplissage		Colonnes

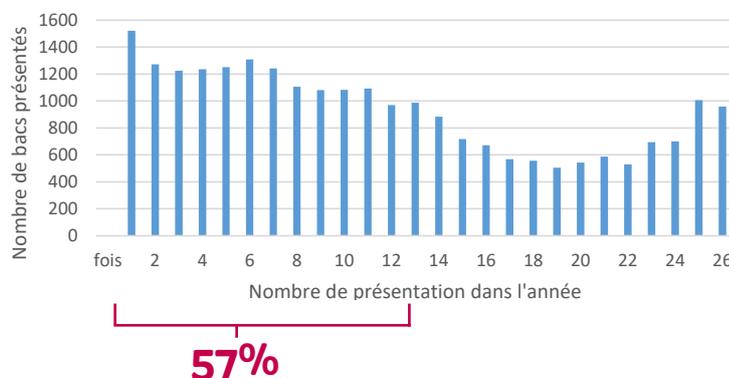
B. Résultats

Cette année, le taux moyen de présentation des bacs est (tous types d'utilisateurs confondus, territoire d'Évolis 23 hors Guéret) :

- 13 fois/an pour l'OMr (contre 14 en 2020)
- 16 fois/an pour le REC (contre 15 en 2020)

57% des bacs OMr sont sortis une fois par mois ou moins d'une fois par mois (contre 35% pour les bacs recyclables), tous types d'utilisateurs confondus.

Dispersion des présentations du bac OM pour la population en C0,5 = hors GUERET et hors LA SOUT



C. Perspectives 2022

- Mise en place de la Tarification incitative effective pour la ville de Guéret.
- Préparation en vue du rééquilibrage de tournées (OMr plus courtes que REC en 2021)

VI. Déchèteries

A. Organisation

Les infrastructures Evolis 23 se répartissent comme suit :

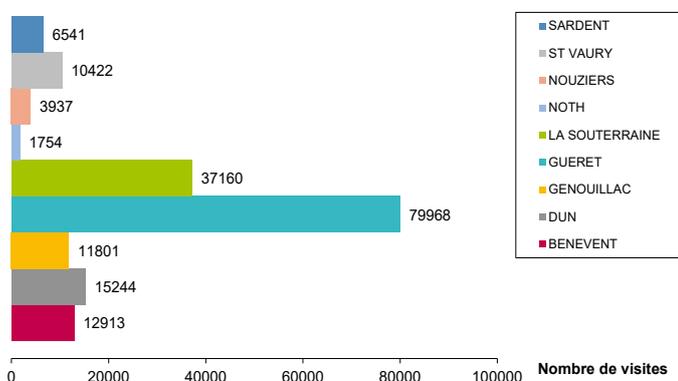
- **9 déchèteries** : NOTH, LA SOUTERRAINE, SAINT-VAURY, GUÉRET, DUN-LE-PALESTEL, BÉNÉVENT-L'ABBAYE, SARDENT, GENOUILLAC et NOUZIERS.
- **5 dépôts de gravats et déchets inertes** : DUN-LE-PALESTEL, BÉNÉVENT-L'ABBAYE, SAINT-VAURY, SARDENT et GENOUILLAC.

B. Performances

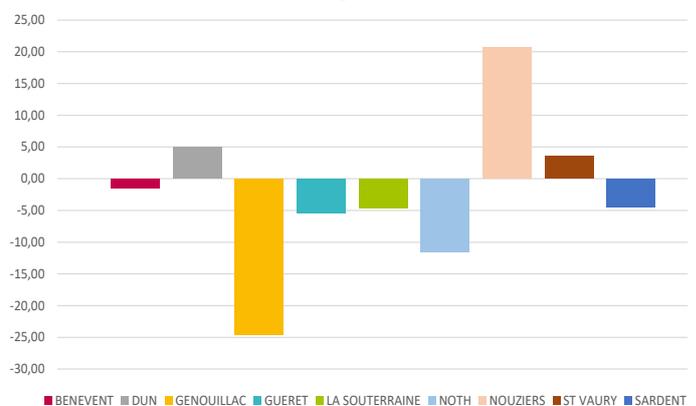
L'année 2021 correspond à une année de reprise d'activité quasi normale après une année 2020 rythmée par l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des consignes sanitaires amenant des interruptions, totales ou partielles, d'accueil du public en déchèterie.

A des fins de comparaison, l'année de référence retenue pour comparaison des fréquentations sera donc 2019.

Fréquentation par déchèterie en 2021



Evolution de la fréquentation 2021/2019

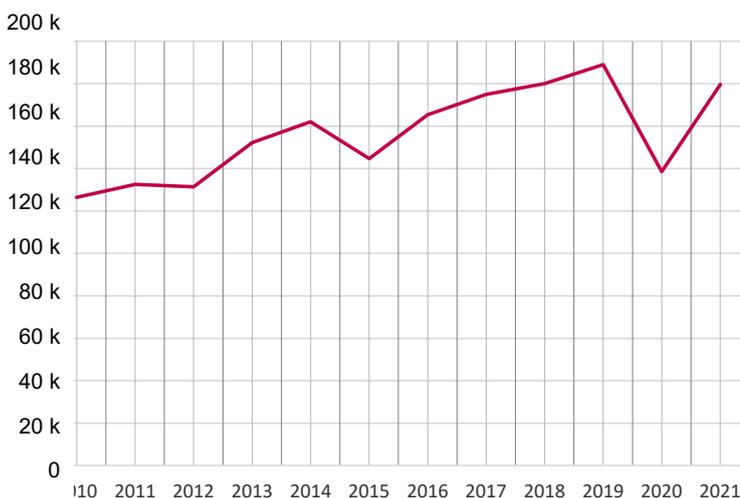


La fréquentation présente en 2021, une baisse d'un peu moins de 5% (4.88%) par rapport à 2019, avec **179 740 visites** effectuées sur les différentes déchèteries d'Evolis 23 soit environ 9 000 visites de moins qu'en 2019 (mais 41 140 de plus qu'en 2020 !).

Toutefois, deux déchèteries présentent une augmentation marquée de leur fréquentation en 2021 : Nouziers et Dun.

En effet, concomitamment à la mise en place du contrôle d'accès sur ses propres déchèteries, Evolis 23 a cessé les partenariats avec les EPCI limitrophes pour un accueil des usagers d'Evolis 23 sur les déchèteries voisines. Ainsi, en terme de secteur d'influence de territoire, les déchèteries de NOUZIERS et DUN sont directement concernées par la fin de la possibilité d'accès sur les déchèteries d'EGUZON et d'AIGURANDE.

Évolution du nombre de visites (toutes déchèteries confondues)

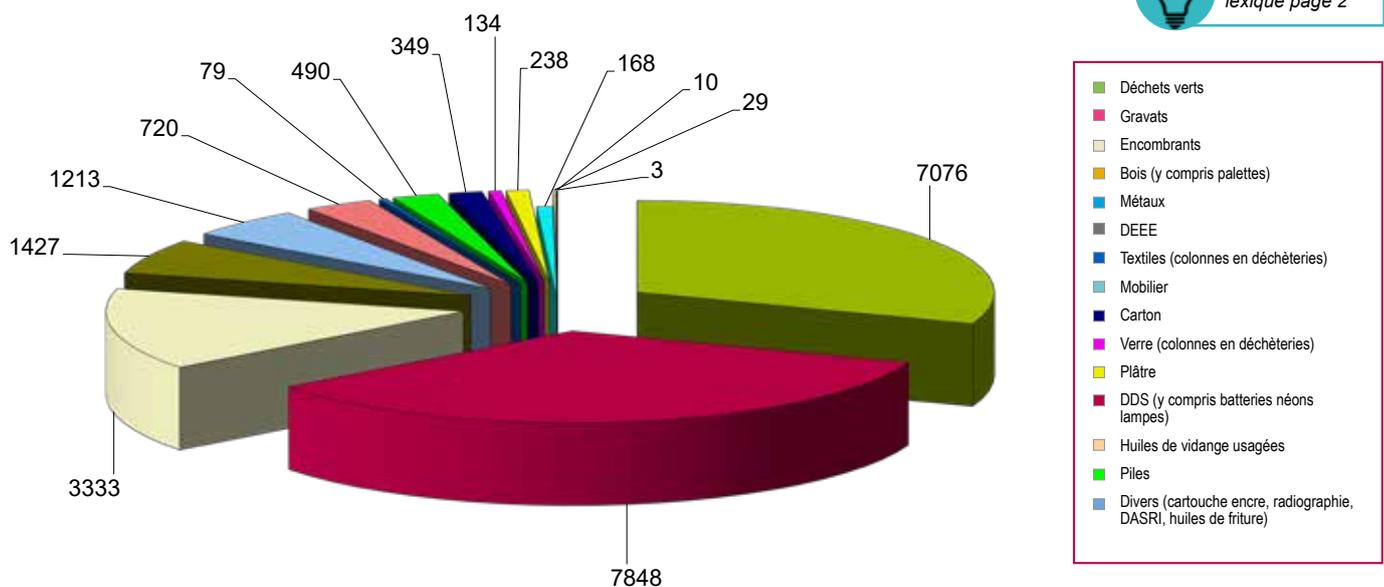


Évolution des tonnages collectés (toutes déchèteries confondues)



Si l'activité de l'année 2020, rythmée par la pandémie COVID, a vu le nombre de visites diminuer fortement, il n'en est pas de même des quantités collectées. Les apports effectués, s'ils étaient moins nombreux, étaient plus conséquents (« optimisés »). L'année 2021 a vu les tonnages croître de façon très importante. Parmi les matières présentant une augmentation particulièrement marquée par rapport à l'année de référence 2019 (avant COVID) on notera les gravats (+66 %) et le plâtre (+34 %) mettant ainsi en évidence le dynamisme de la rénovation et de l'aménagement chez les particuliers, engouement reconnu au niveau national après la crise sanitaire. Le mobilier pour la seule déchèterie de Guéret montre quant à lui une progression de 42 % et les cartons pour l'ensemble des déchèteries de 22%, révélateurs de l'effet rebond post pandémie sur la consommation des biens et services. A noter également l'important tonnage de déchets verts apporté (+27%), à mettre en relation avec la météorologie pluvieuse de 2021.

Bilan déchèteries 2021 (Tonnes)



C. Aménagements

Cinq des neuf déchèteries du territoire sont désormais équipées d'un contrôle d'accès comprenant des barrières d'entrée-sortie et un lecteur de carte en entrée. Il s'agit des déchèteries de Dun le Palestel, Bénévent l'Abbaye, La Souterraine, Genouillac et Guéret. Les travaux ont débuté en avril et se sont échelonnés tout au long de l'année incluant les adaptations et les différents réglages nécessaires.

Les déchèteries de Nouziers, Sardent, Saint-Vaury et Noth, quant à elles, sont équipées d'un lecteur électronique de carte portatif (PDA).

Une carte avec puce électronique (cartes RFID) est affectée à chacun des usagers ; ces cartes sont différenciées entre particuliers et professionnels. Leur présentation obligatoire autorise l'accès à l'ensemble des déchèteries du territoire aux seuls usagers du territoire d'Evolis 23 et permet de comptabiliser les fréquentations quotidiennes de chacune des déchèteries pour tout apporteur.

Les barrières permettent par ailleurs de limiter le nombre de véhicules présents en haut de quai simultanément et donc de fluidifier la circulation à l'intérieur de la déchèterie, tant pour des raisons de sécurité que de meilleur conseil aux usagers.

D. Perspectives 2022

- Finalisation de l'installation des plots de sécurité béton sur l'ensemble des déchèteries ;
- Collecte de pneus de particuliers sur une opération ponctuelle de 2 semaines à la déchèterie de Guéret ;
- Test sur 3 mois, à l'automne, de collecte du polystyrène expansé (PSE) en haut de quai ;
- Mise en œuvre de la REP articles de sport et de loisir (ASL).

VII. Traitement : tri/valorisation des déchets recyclables

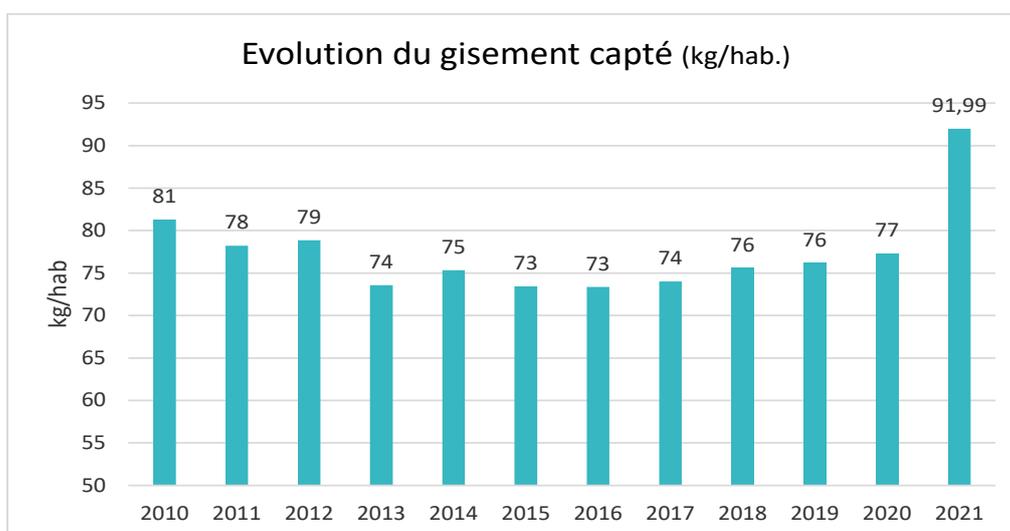
A. Organisation

Depuis septembre 2020 et la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri sur tous les plastiques d'emballages ménagers, l'ensemble des emballages collectés sur le territoire est transféré à partir du site de Noth pour un tri au centre de recyclage de Beaune les Mines à Limoges.

Seuls les papiers (« gros de magasin »1.02) issus principalement de déstockage d'archives d'entreprises et administrations creusoises ainsi que les cartons des déchèteries (5.02) du territoire d'Evolis 23 sont encore conditionnés au centre de tri de Noth.

B. Performances

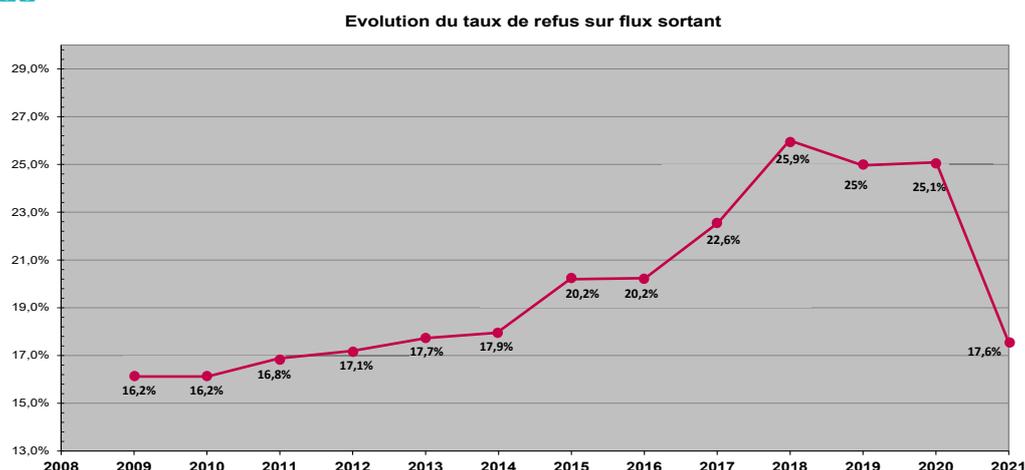
Les quantités d'emballages recyclables collectées sur le territoire d'Evolis 23 en 2021 correspondent à **84.5 kg/hab** ; le total de recyclables monte à **92 kg/hab** en intégrant les apports de papiers et cartons au centre de tri de Noth.



Cette hausse importante en 2021 des quantités d'emballages ménagers collectés peut avoir plusieurs origines:

- L'Extension des Consignes de Tri sur tous les emballages plastiques, qui, même si ces derniers sont peu denses, a apporté des quantités non négligeables de nouveaux plastiques à trier ;
- L'effet d'entraînement sur les autres emballages « historiques » avec la consigne « tous les emballages se trient » (simplification des consignes) associée à la relance de la communication. Cela a pu apporter une meilleure performance de captation sur ceux-ci ;
- Le confinement et le télétravail qui ont pu modifier en profondeur les modes de consommation et les habitudes d'une partie des usagers.

Taux de refus



L'Extension des Consignes de Tri aux plastiques est en place sur le territoire d'Evolis 23 depuis septembre 2020. La diminution du taux de refus constatée en 2021 est à rapprocher à l'ensemble des flux petits emballages plastique qui, jusqu'en 2020, alimentaient les quantités de refus à traiter alors que, désormais, dans le cadre de cette extension, ils trouvent, pour partie, un exutoire en recyclage au sein du flux « développement » et de celui des films plastique.

Quantités valorisées et destinations

Il est à noter que deux fractions supplémentaires de matériaux sont récupérées (triées) au centre de recyclage de Beaune par rapport à celles triées jusqu'en septembre 2020 au centre de tri de Noth ; il s'agit :

- Des petits aluminium : capsules de café, plaquettes de médicaments, opercules, tubes, feuilles alimentaires, bougies chauffe plat, etc.
- D'un flux dit « développement » : pots barquettes (PS), films souples et plastiques d'emballages... associés au PET foncé (cette dernière matière était collectée séparément auparavant).

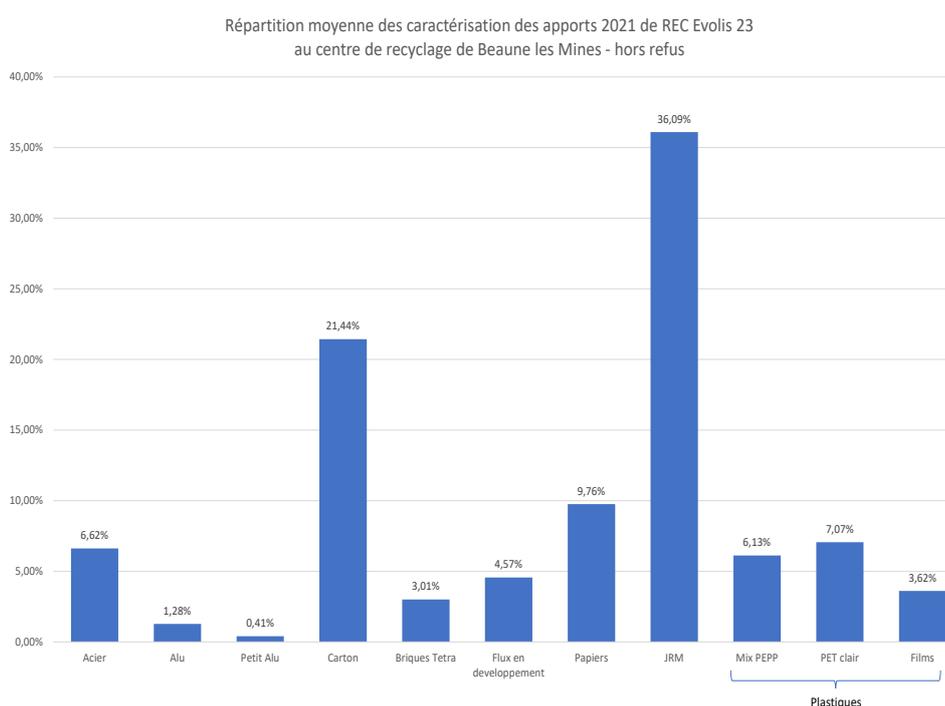
Les matières à valoriser issues du territoire d'Evolis 23 ont été expédiées en sortie du centre de recyclage de Beaune et de celui de Noth (pour les papiers et cartons uniquement) vers les repreneurs suivants :

MATIÈRE, expédiée à partir des centres de tri de Noth et Beaune-les-Mines	USINE DE RECYCLAGE
Acier	HENault (87)
Aluminium	VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN
Petit aluminium	Alunova (D) via HENault (87)
Papiers	SMURFIT Kappa (87)
Journaux Magazines Revues (JRM)	NORSKE Skog Golbey (88)
Cartons	VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN (Espagne)
Briques Tetra	VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN (Italie)
Les plastiques : films, bouteilles, flacons, pots plastiques en PE, PP, PET	VALORPLAST (usines dans plusieurs départements + 1 site à l'exportation, en Espagne)
Refus de tri	Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole
Flux développement	CITEO : Trivosges Epinal SUEZ, Chavelot Citraval (88), Norpalplast Lesquin (59), Sarl Envt Mende (48).

Caractérisations :

Des caractérisations sont effectuées sur les chargements apportés par les différentes collectivités au centre de recyclage de Beaune. Cela permet de connaître la répartition par matériau des chargements vidés dont le taux de refus. Ainsi 18 caractérisations ont été effectuées sur le gisement déposé par Evolis 23.

La répartition, par type de matériaux recyclables, calculée sur la moyenne des caractérisations effectuées en 2021 pour Evolis 23 est la suivante :



C. Perspectives 2022

- Mise en œuvre du tri des encombrants de déchèterie.

L'acquisition d'une pelle pneumatique à pince a été programmée pour la fin du premier semestre 2022. Les encombrants des déchèteries du territoire ne disposant pas d'un caisson mobilier seront triés au centre de tri de Noth. Ainsi, le mobilier mono matériau (tout bois, tout plastique ou tout ferraille) pourra être valorisé. Il en est de même pour des fractions pouvant trouver une filière de valorisation économiquement viable ; par exemple, les plastiques « durs » (type casier à bouteilles, caisse de jouets, pot de fleur, ...) seront extraits puis orientés vers une filière de recyclage. Il en sera de même pour le polystyrène blanc.

VIII. Le traitement ultime des déchets collectés

A. Transfert et destinations pour traitement

Suivant la nature des déchets, trois installations de traitement sont utilisées pour le traitement des déchets non dangereux :

- L'installation de stockage de déchets non dangereux alvéol, à Peyrat de Bellac (87), exploitée par SUEZ (par DSP du SYDED 87), pour les encombrants des 9 déchèteries et les refus du centre de tri de Noth (avant sa fermeture en septembre 2020) ;
- L'installation de stockage de déchets non dangereux de Montipeneau, de la SEG, à Gournay (23), dans le cadre d'un marché avec SUEZ pour une partie des Ordures Ménagères ;
- La Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) pour le reste des Ordures Ménagères.

Le transfert de ces déchets s'est effectué à partir :

- du quai de transfert de Noth, pour la quasi-totalité des déchets ;
- de la déchèterie de Guéret pour les déchets de balayage de Guéret.

La grande majorité des encombrants du territoire a été transférée à partir du quai de transfert de Noth mais, ponctuellement, des apports d'encombrants peuvent être effectués directement vers l'ISDND alveol, sans transit par Noth. Il s'agit là principalement d'encombrants de la déchèterie de Guéret en duo de caissons.

Le quai de transfert de Noth comporte 3 quais de vidage pour la rupture de charge des camions, que ce soit les bennes à Ordures Ménagères ou les camions polybenne pour les encombrants de déchèteries. Le vidage s'effectue gravitairement, en haut de quai, dans une des 3 trémies permettant ainsi le remplissage de semi-remorques de transfert dits « à Fond Mouvant Alterné » (semi FMA) positionnés en bas de quai. Evolis 23 dispose de 6 semi-remorques FMA permettant les rotations vers les lieux de traitement.

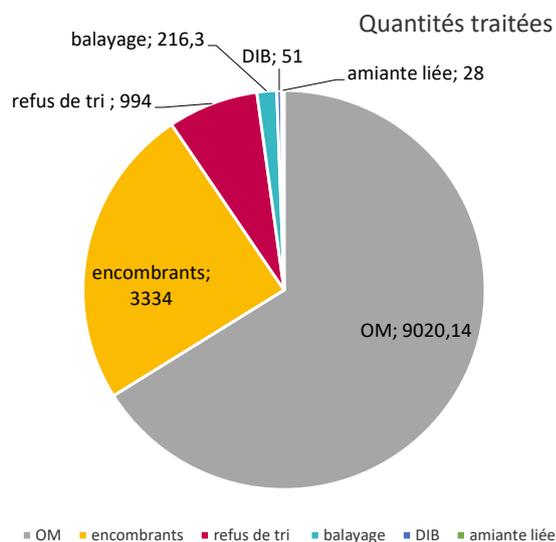
A noter pour les déchets d'amiante (amiante ciment ou fibro ciment) que ceux-ci sont transportés à partir de Noth par la société COVED Paprec vers l'ISDND de Saint Martial de Gimel (19) pour un stockage dédié.



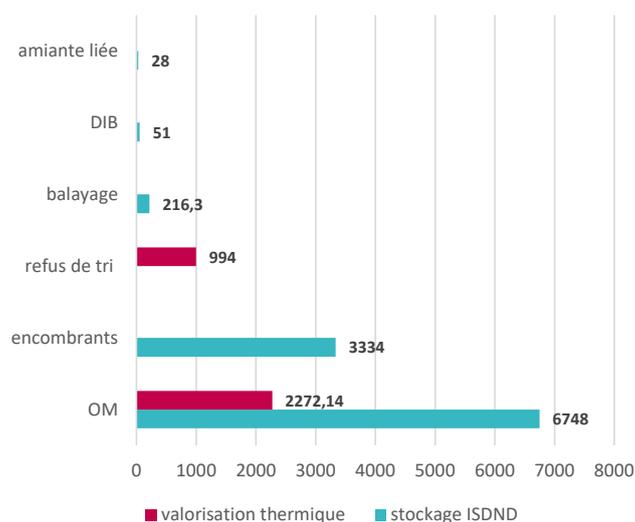
Centre de transfert de NOTH

B. Tonnages traités en 2021

- **Ordures Ménagères :**
 - **6 748 t** stockées à l'ISDND de Gournay ;
 - **2 272 t** valorisées thermiquement à la CEDLM ;
- **Encombrants : 3 334 t** stockées à l'ISDND de Peyrat de Bellac ;
- **Refus de tri : 994 t** valorisées thermiquement à la CEDLM ;
- **DAE (51t) et déchets de balayage (216t)** stockées à l'ISDND de Gournay et de Peyrat de Bellac.



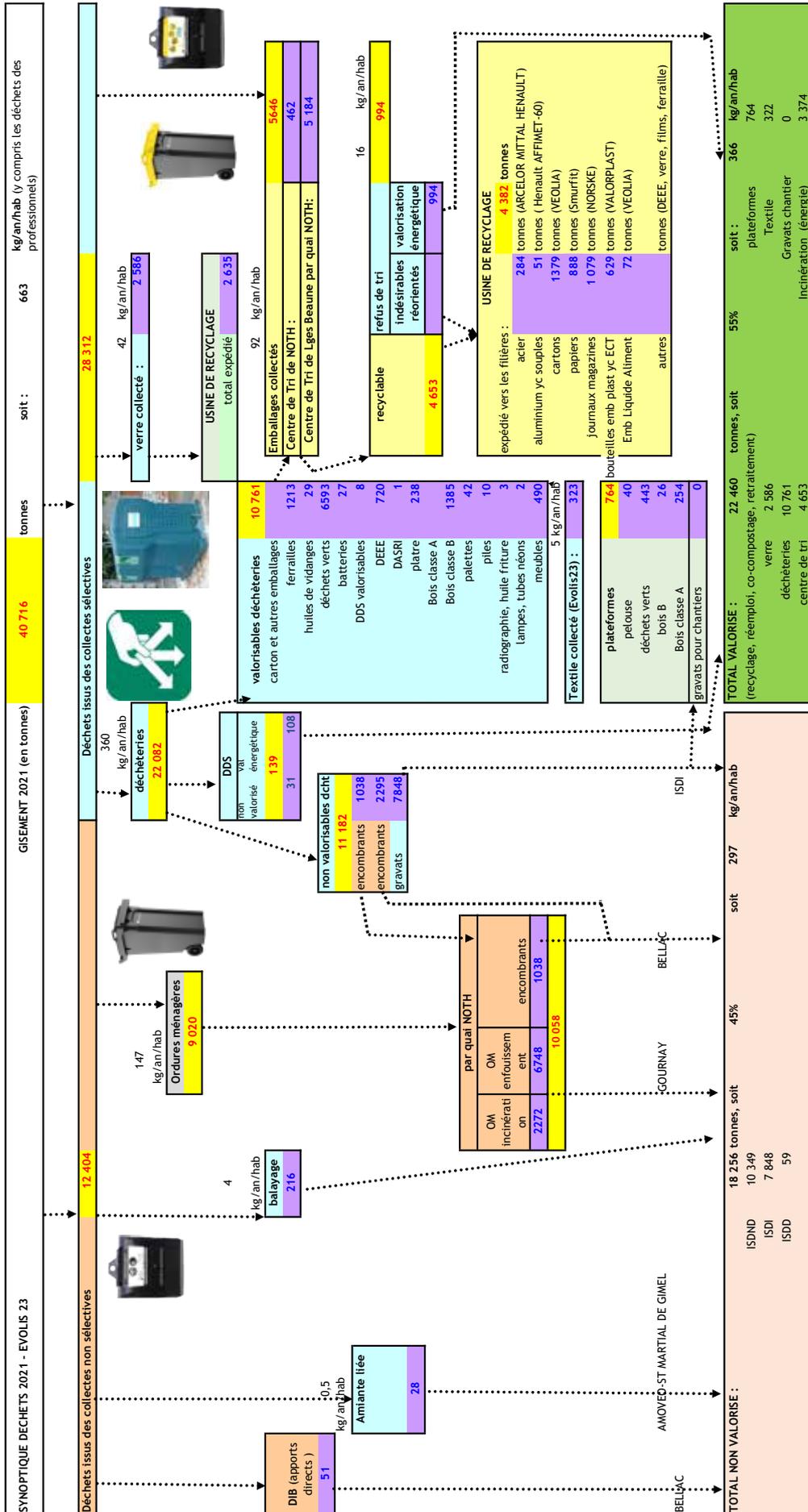
Répartition mode de traitement par déchet non dangereux 2021 (t)



C. Perspectives 2022

- Réhabilitation finale de l'ISDND de Noth (couverture finale et végétalisation) ;
- Obtention d'un Arrêté Préfectoral pour la post exploitation de l'ISDND de Noth ;
- Mise en œuvre du projet de tri des encombrants de déchèteries dans le bâtiment du centre de tri de Noth afin d'extraire de l'enfouissement des fractions valorisables – recyclables ;
- Augmentation de la part d'ordures ménagères valorisée thermiquement à Limoges au détriment de celle stockée à l'ISDND de Gournay.

IX. Synoptique



X. Communication : les chiffres clés de 2021

1. Programme d'animations scolaires

- 20 classes ont participé au programme d'animations scolaire d'Evolis 23, pour un total de 359 enfants sensibilisés.
- Les visites scolaires au centre de tri ont été interrompues en 2021. L'ouverture du parcours pédagogique du centre de tri de Beaune a été décalée de quelques mois suite au COVID et à des difficultés techniques. Le circuit a été rendu opérationnel fin 2021.

2. Les actions phares de communication

- Campagne pour le déploiement de la Tarification incitative à Guéret.
- Groupe de travail civisme et déchets.
- Campagne sur la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie.
- Fin du Projet PLASTIC : projet mutualisé de coopération internationale pour la gestion des déchets.

3. La communication courante

- Lettre Info Déchets : n°11 (septembre 2021).
- Newsletter n°17 (mars 2021).

4. La communication web

- 42 047 visiteurs uniques sur le site web.
- 159 169 pages vues.
- 115 visiteurs/jour.
- 2 000 abonnés à la Newsletter.
- 1 386 vues sur les vidéos de la chaîne Youtube.
- Facebook : 451 j'aime (+130 par rapport à 2020) et 76 publications.



séminaire de restitution du projet PLASTIC le 21/11/21



Affiche carte d'accès obligatoire en déchèterie

XI. La relation aux usagers

La relation aux usagers consiste à :

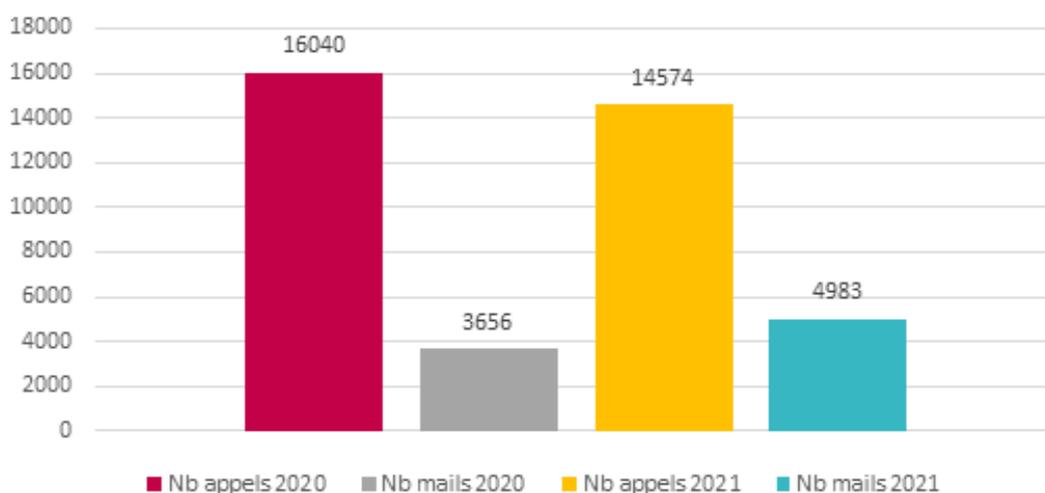
- Accompagner et conseiller l'utilisateur dans le choix de sa dotation ;
- Répondre à ses interrogations ;
- Accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets ;
- Facturer des prestations éventuelles du service déchets auprès des professionnels.



19 557, c'est le nombre de sollicitations téléphoniques comptabilisées auxquelles la ligne info déchet a répondu en 2021.

La volumétrie a nécessité jusqu'à 2 agents en permanence pour répondre à toutes les sollicitations.

Evolution du nombre de sollicitations



Les sollicitations par mail progressent, car elles représentent désormais 25% des demandes.

Depuis la mise en place de la TEOMi, les demandes, qu'elles soient par téléphone ou par mail, restent élevées. C'est en moyenne 1 630 réponses qui sont apportées chaque mois aux usagers du territoire.

L'équipe relation usagers avec l'équipe pré-collecte a poursuivi la dotation en bacs sur la commune de Guéret.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place, à l'été, des contrôles d'accès en déchèterie ce qui a occasionné une augmentation de l'activité afin de remplacer les cartes perdues/défectueuses ou perforées des usagers.

Suite à l'émission des avis de taxe foncière 2021 le pôle Relation aux usagers a organisé 2 sessions d'explication de la TEOMi aux employés de mairie qui sont également très sollicités par les usagers du territoire.

En parallèle de ces activités, l'équipe relation usagers gère également l'accueil du site d'exploitation de Noth et la facturation des prestations assurées par le service Déchets.

XII. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23

Evolis 23 propose aux professionnels de prendre en charge les déchets liés à leur activité :

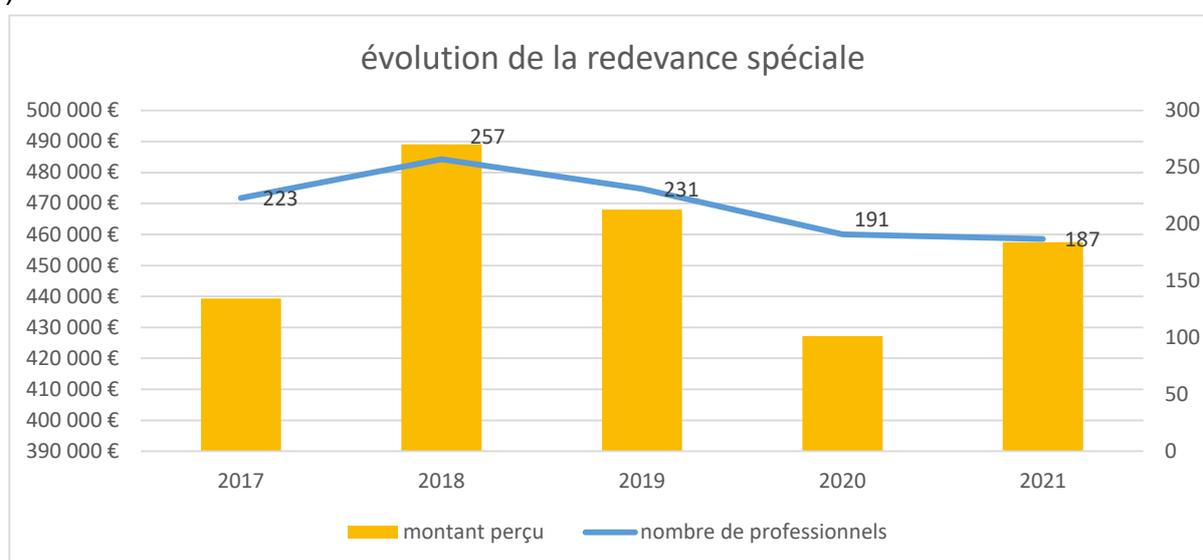
- Dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers, moyennant le paiement d'une redevance spéciale (volumes supérieurs à 750 litres/semaine).
- Hors service public de gestion des déchets ménagers moyennant le prix d'une prestation.

Dans ce cadre, la fréquence de collecte peut être adaptée en fonction des besoins du professionnel, allant de C0,5 = 1 fois toutes les 2 semaines (rural) à C3 = 3 fois par semaine (OMr en urbain dense) ou C2 = 2 fois par semaine (REC urbain dense).

A. La Redevance Spéciale

En 2021, **187 conventions** lient Evolis 23 à des professionnels, des collectivités ou des établissements publics. Le montant total après déduction de la TEOM est de **457 534€**.

L'évolution des montants de la redevance spéciale évolue comme suit (après déduction de la TEOM) :



B. Prestations

Gestion des déchets

Evolis 23 assure la collecte et le traitement des déchets pour 3 gros producteurs n'ayant pas trouvé de service privé adéquat pour **28 342,85€ HT**.

Collecte des déchets films plastiques et cartons

En complément du service de collecte des déchets de Guéret, Evolis 23 a mis en place une collecte des cartons et films plastiques en porte à porte pour les professionnels de la zone colonnes enterrées du centre-ville de Guéret.

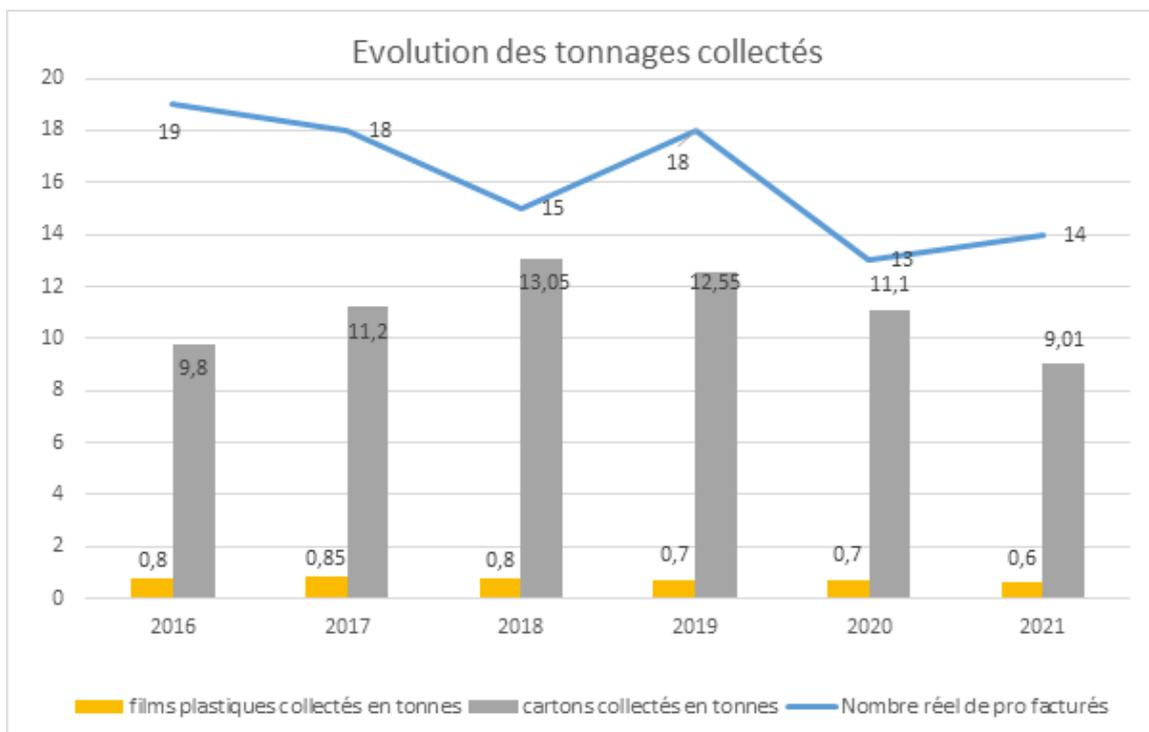
Le dispositif est articulé de la manière suivante :

- Cette collecte bihebdomadaire est assurée par Recyclabulle intervenant pour le compte d'Evolis 23.
- Le montant total facturé aux professionnels au titre de 2021 est de **1 986,04 €**.

Résultats environnementaux de la convention :

L'ensemble des déchets collectés sont revalorisés par l'intermédiaire du quai de transfert de SUEZ.

- Films plastiques : 600 kg ont été collectés et valorisés
- Cartons : 9,01 tonnes ont été collectés valorisés



C. L'accueil sur les installations

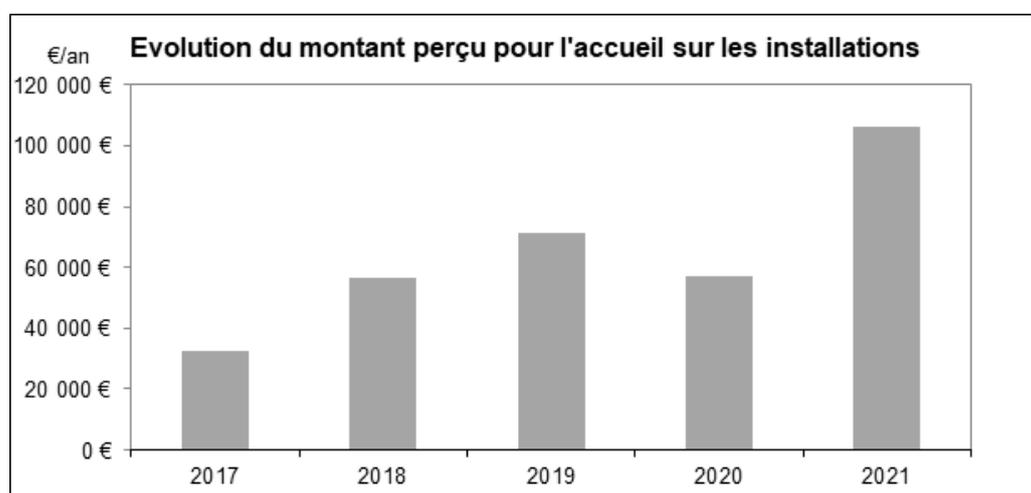
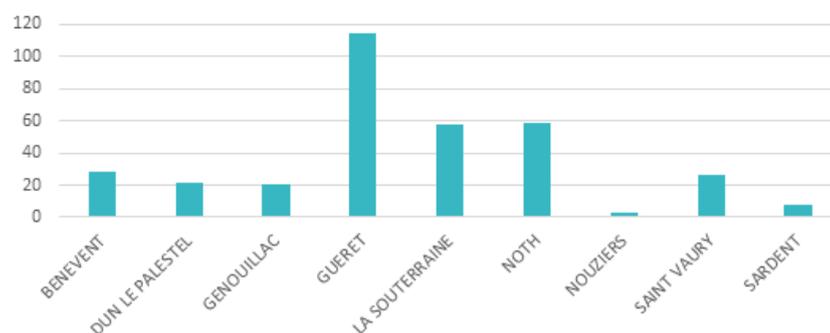
559 : c'est le nombre de professionnels différents accueillis sur les déchèteries d'Evolis 23 en 2021 (yc communes et associations).

Cela représente **4 126** visites de professionnels sur l'ensemble des déchèteries du territoire sachant qu'une visite correspond souvent à plusieurs apports dont certains gratuits.

En 2021, le montant perçu auprès des professionnels est de **106 292 €** pour ces apports.

L'exercice 2021 comprend des rattrapages de facturation pour les exercices 2019 et 2020 pour un quart des montants.

Nombre de professionnels accueilli par déchèterie Evolis 23 en 2021



XIII. Le coût du service public

A. L'organisation

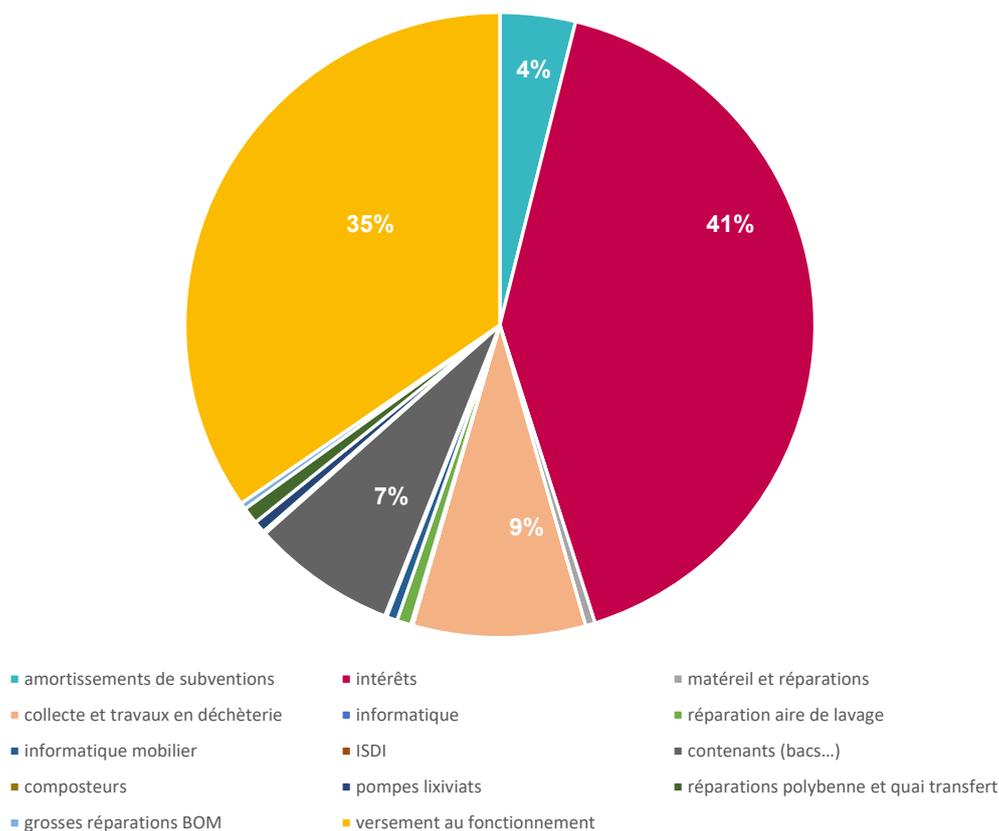
Pour la collecte des déchets, Evolis 23 travaille principalement en régie (79% de la population).
Le transfert et le transport des déchets est désormais assuré en régie.

Le tri des déchets est réalisé en partenariat avec Limoges Métropole et le SYDED 87.

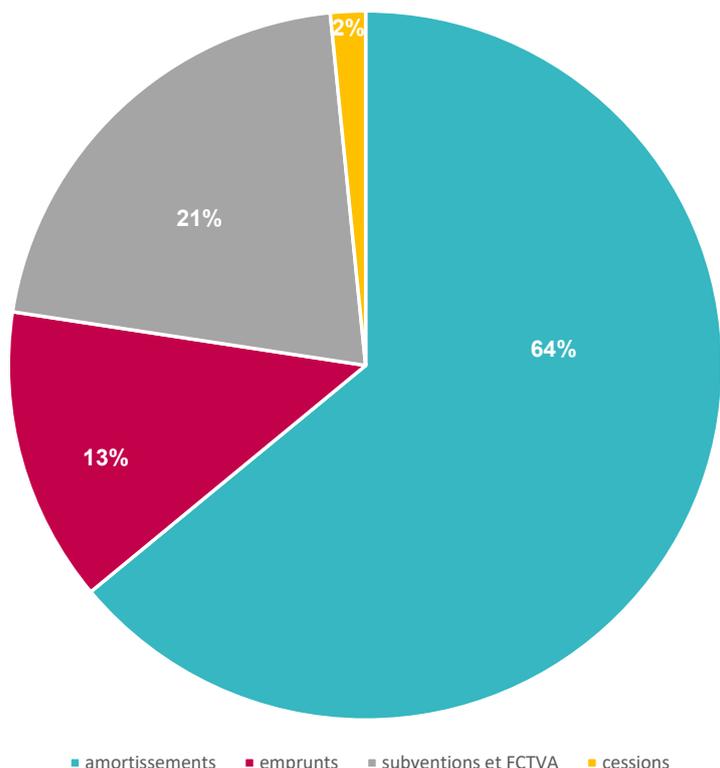
NOM DE L'ENTREPRISE OU PARTENAIRE EXTÉRIEUR	NATURE PRESTATION	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN k€ TTC PAYÉES EN 2021
Veolia	Collecte PAP et net- toyage PAV Guéret	04/01/2026	669
Veolia	Collecte et nettoyage PAV	04/01/2026	248
Suez	Traitement OMr GOURNAY	18/12/2022	736
Limoges Métropole	Incinération OMr		220
SYDED 87	Traitement encombrants BELLAC		368
Limoges Métropole	Tri Recyclables		882

B. L'investissement

Dépenses d'investissement 2021 : répartition



Recettes d'investissement 2021 : répartition



Recettes 2021 : **2 157 021 €**
 Dépenses 2021 : **2 365 770 €**
 Solde 2021 : **- 208 749 €**
 Report 2020 : **820 809 €**
Solde d'investissement : 612 060 €

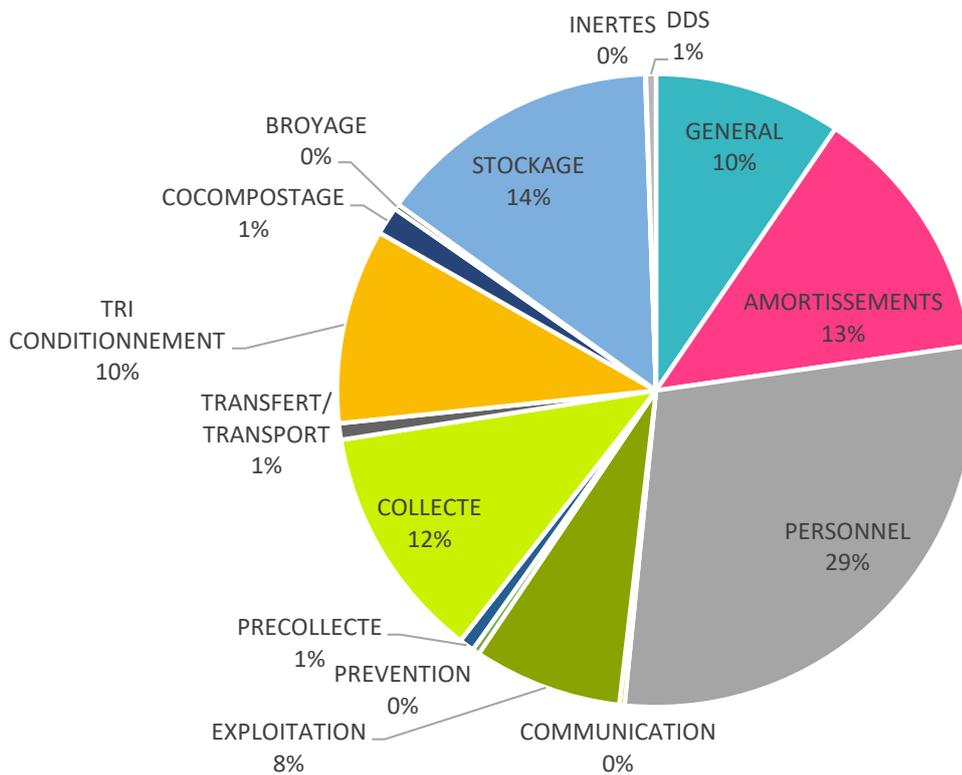
RAR
Total reste à réaliser : - 264 693 €
excédent : 347 367 €

B. Le fonctionnement

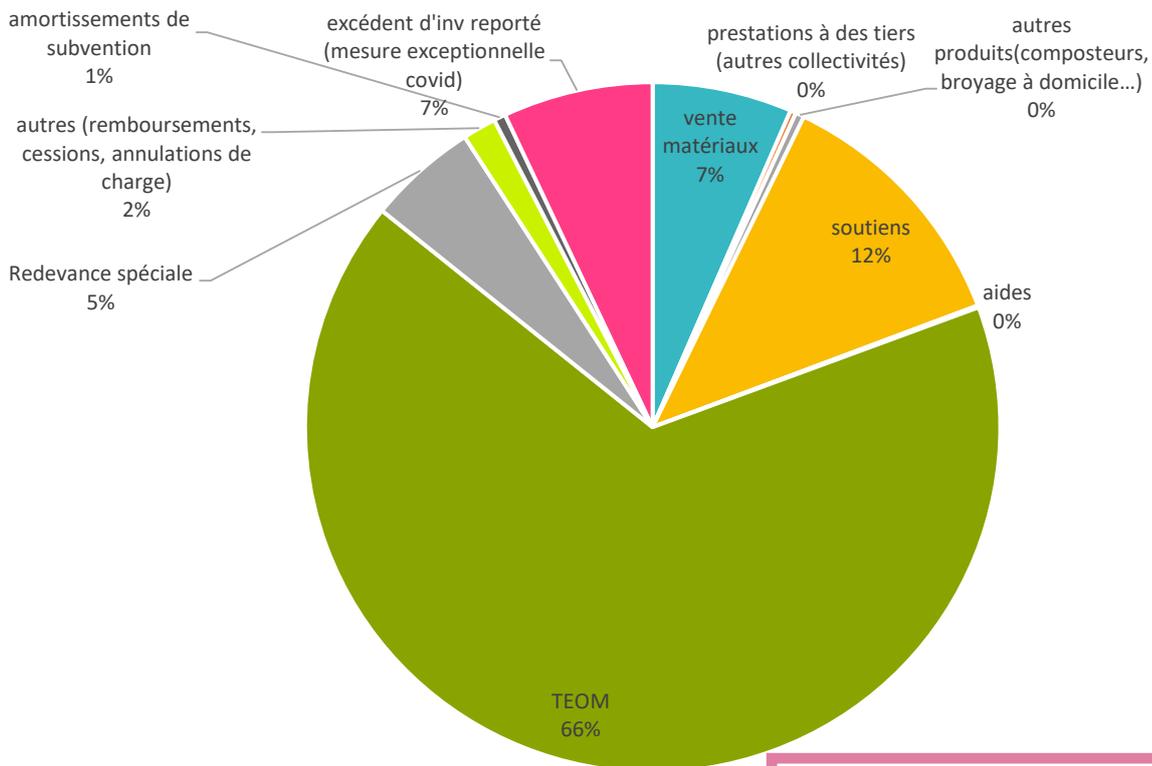
DÉPENSES	
LIBELLÉ SECTEUR GESTION	RÉALISÉES
Général	992 061
Amortissements	1 379 990
Personnel	3 013 126
Communication	27 437
Exploitation	786 293
Prévention	38 181
Précollecte	79 758
Collecte	1 253 307
Transfert / Transport	87 186
Tri Conditionnement	1 040 183
Broyage	148 941
Cocompostage	29 541
Stockage	1 507 851
Inertes	3 810
DDS	52 849
Virement à la SI	/
TOTAL	10 440 513

RECETTES	
OBJET	RÉALISÉES
Vente matériaux	763 677
Prestations à d'autres collectivités	31 432
Autres produits (composteurs, location caisson...)	47 329
Soutiens	1 421 174
Aides	11 035
TEOM	7 809 208
Redevance Spéciale	600 884
Autres (remboursements, cessions, ...)	183 597
Amortissements de subvention	64 567
Excédent d'inv reporté (mesure exceptionnelle covid)	820 000
TOTAL	11 752 903

Dépenses de fonctionnement 2021 : répartition



Recettes de fonctionnement 2021 : répartition



Recettes 2021 : **11 752 903 €**
 Dépenses 2021 : **10 440 513 €**
 Solde 2021 : **1 312 389 €**
 Report 2020 : **-305 614 €**
Solde de fonctionnement : 1 006 775 €

Le résultat de fonctionnement est à nouveau positif permettant de dégager de l'autofinancement pour des projets d'investissement.

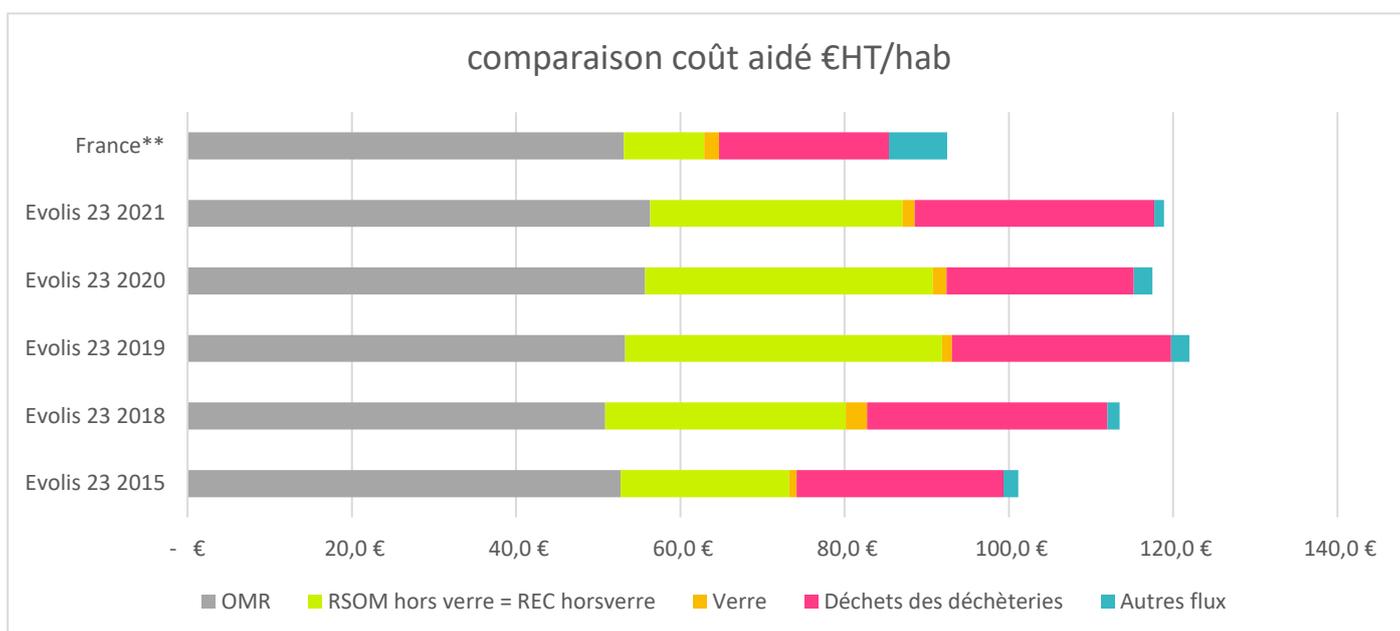
D. Analyse et évolution

Les seules données comptables ne permettent pas de restituer une image fidèle des coûts du service de gestion des déchets ni ne garantissent une homogénéité entre collectivités pour une comparaison éventuelle.

Les coûts présentés ci-dessous sont issus de la matrice remplie suivant les préconisations de l'ADEME. Ceux-ci comprennent des retraitements extracomptables tels que l'extraction de la TVA, l'intégration d'amortissements et de reprises de subventions d'investissement, non pris en compte dans la comptabilité publique.

Ainsi, la méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

On obtient ainsi les coûts aidés HT c'est à dire l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco organismes, les aides diverses.



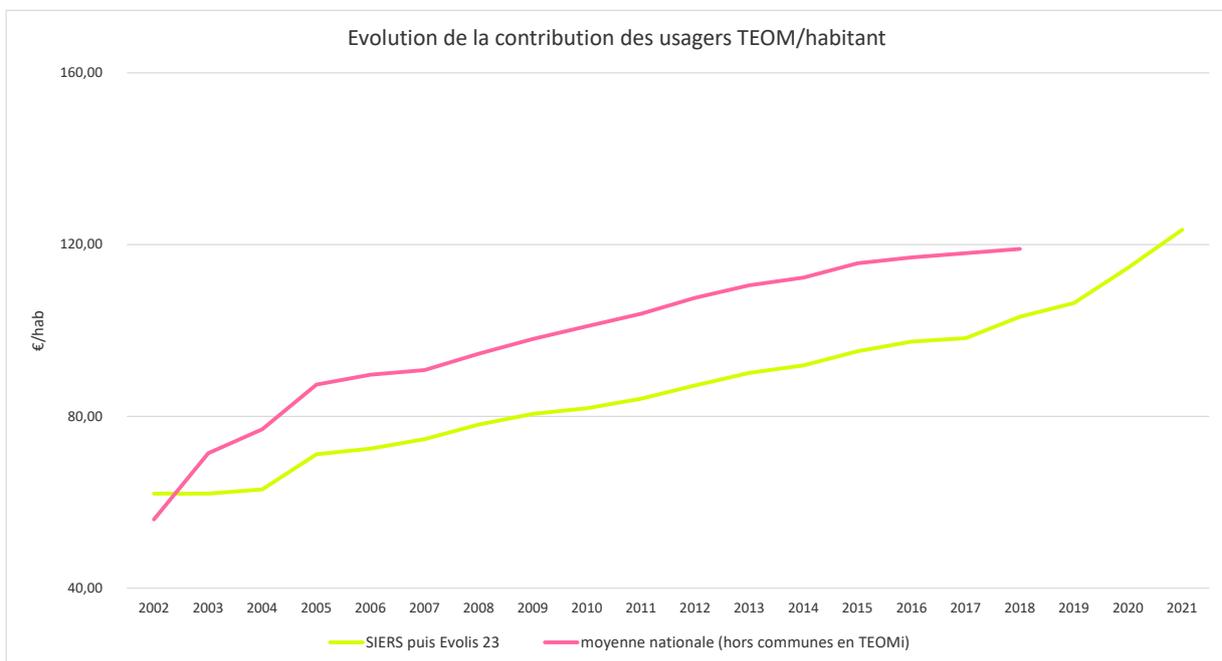
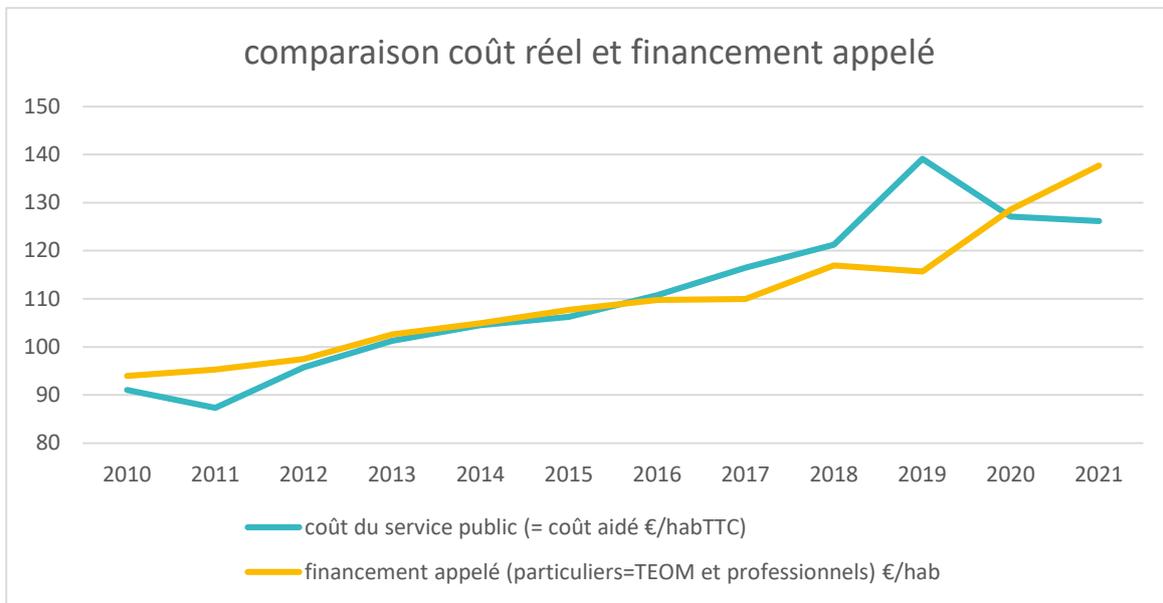
* matrice validée par l'ADEME le 03/09/2020

** source: référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets édition 2019 portant sur l'année 2016 publication ADEME, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Les coûts restent globalement plus élevés que la fourchette du référentiel.

Néanmoins la hausse automatique du coût de la gestion des OMR du fait de l'augmentation de la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes dont le montant est fixé par l'Etat) et du prix du carburant a été compensée par une maîtrise des coûts du tri des recyclables hors verre avec le passage à l'Extension des Consignes de Tri aux plastiques qui a engendré plus de recettes de vente de matériaux et plus de soutiens dont le versement est conditionné aux performances de recyclage.

La hausse des coûts de gestion des déchets de déchèteries est liée à un rattrapage de la fréquentation basse (voire interdite) lors de la pandémie ainsi qu'un probable effet « déstockage » sur GUERET dans la perspective de la mise en place effective de la TEOMi.



La contribution moyenne appelée par Evolis 23 auprès des habitants au travers de la TEOM s'élève à 123.45€/hab à corrélérer avec le niveau de service mis en place depuis le passage en tarification incitative.

XIV. Emploi et conditions de travail

A. Structure de l'emploi

Au 31/12/2021, l'effectif se répartit ainsi :

	en nb de postes		
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
Pré-collecte, grue et lavage	9	-	9
Collecte	25	2	27
Déchèterie recyclage	14	-	14
Transfert/Transport/Traitement	8	-	8
Communication	2	-	2
Prévention	1	-	1
Secrétariat Relation Usagers	6	-	6
Cadres et responsables d'activité	5	-	5
Total postes	70	2	72

L'effectif important en 2018 s'explique par la désoptimisation ponctuelle de la collecte tant que le service lié à la mise en place de la TEOMi n'était pas déployé sur tout le territoire. Les agents contractuels qui ont travaillé comme chauffeurs à cette occasion ont quasiment tous été titularisés à l'occasion, entre autres, de départs à la retraite.

La fermeture du centre de tri explique la diminution du personnel en fin d'année 2020. Une réorganisation a permis de les affecter sur des postes nouvellement créés (transport des recyclables) ou sur des postes jusqu'alors occupés par des contractuels. Le nombre de postes est désormais stabilisé.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
72	74	82	75	72	72

Pour traiter les déchets du territoire du syndicat, il convient de rajouter aux emplois d'Evolis 23 ceux de :

- **SUEZ et VEOLIA** (ISDND Gournay, collecte sur Guéret...);
- **La Boite à Papiers** (prestation de tri au centre de tri de Beaune les Mines);
- **Autres emplois locaux induits** (collectes spécifiques telles que textiles, déchets dangereux, transporteurs, ferrailleurs...).

B. Absentéisme (en jours calendaires)

	TOTAL SERVICE DÉCHETS MOYENNE/AGENT
2018	21
2019	26
2020	34
2021	23

L'absentéisme ordinaire est revenu au niveau d'avant la covid qui avait engendré, en 2020, des autorisations spéciales d'absence délivrées pour cause de garde d'enfants ou de cas contacts.

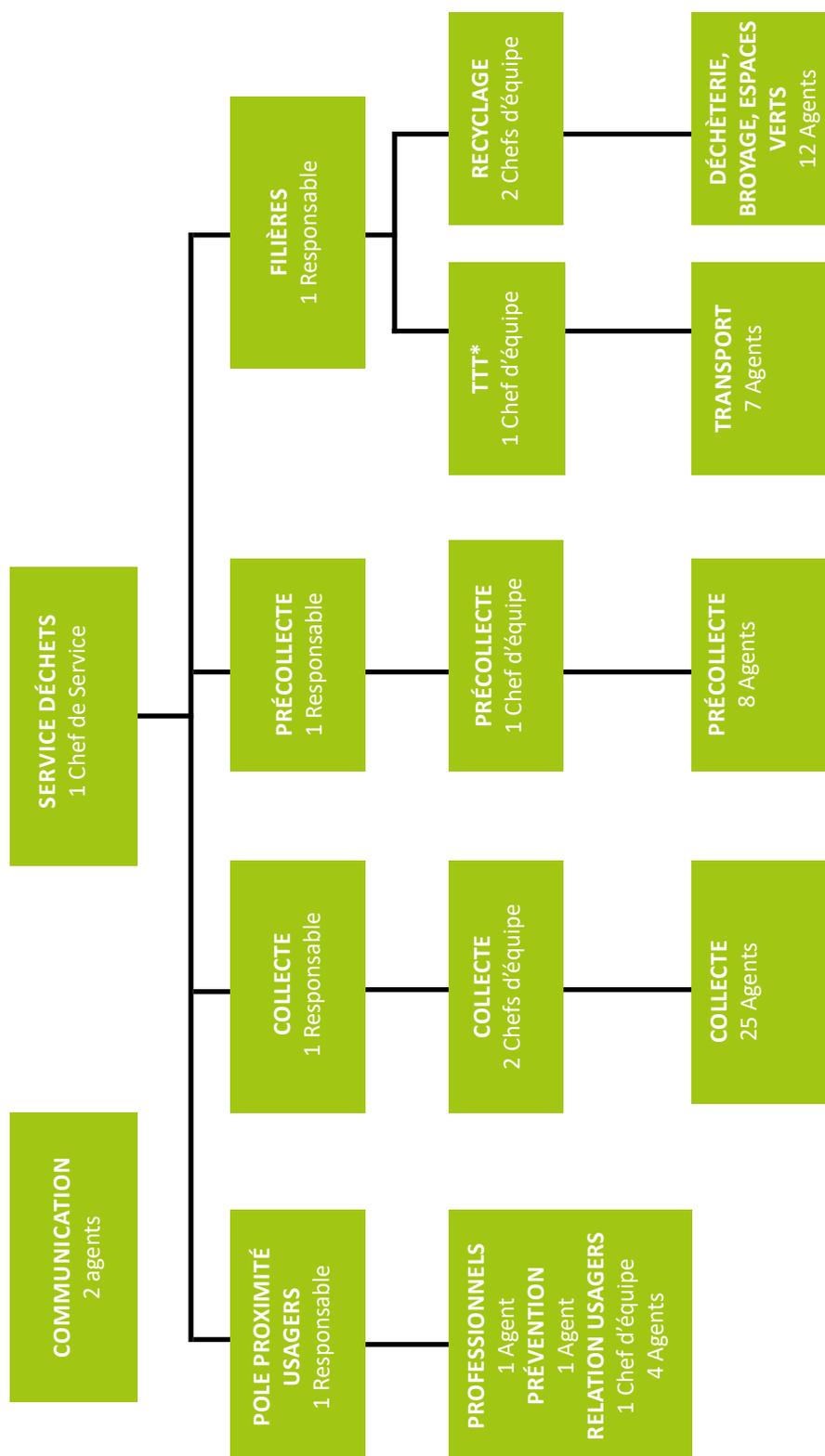
C. Formations et prévention des risques professionnels

ACTIVITÉ	FORMATION EN JOURS CALENDAIRES
Précollecte, grue et lavage	7
Collecte	32
Déchèterie recyclage	19,5
Transfert / Transport / Traitement	8
Communication	7
Prévention	4,5
Secrétariat relation usagers	7
Cadres responsables d'activité	2,5
Total général	87,5
Moyenne / agent	1,2

2017	2018	2019	2020	2021
2,3	2,3	4,6	2,2	1,2

La baisse de 2021 est probablement liée à des formations annulées du fait de la pandémie et aussi à la stabilisation des équipes (fin des réorganisations liées à la TI ou à la fermeture d'installations). Mais ce chiffre ne traduit pas la formation indispensable à dispenser aux contractuels qui peuvent être présents seulement pour de courtes durées (saisonniers, remplacements maladies). Leur formation est jusqu'à présent dispensé de façon informelle en situation de travail.

XV . Organigramme hiérarchique - Service Déchets



*Transfert Tri Transport